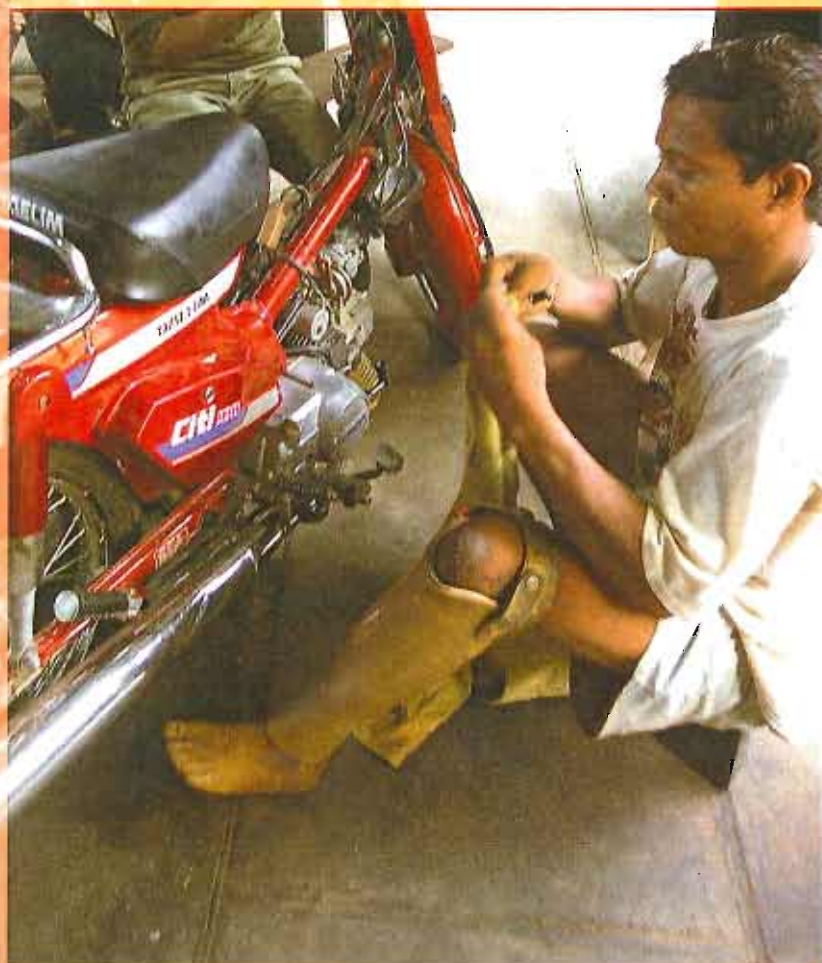


# Aider les victimes des mines terrestres

Un recueil de directives,  
de pratiques exemplaires  
et de méthodes

Compilé par les coprésidents du Comité  
permanent sur l'assistance aux victimes,  
de la réintégration socio-économique  
et de la sensibilisation aux dangers  
des mines

Septembre 2001



# TABLE DES MATIÈRES

## I. Introduction par les coprésidents

## II. Documents

1. Assistance aux victimes: contextes, principes et enjeux  
(Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres)
2. Règles pour l'égalisation des chances des handicapés  
(Assemblée générale des Nations Unies)
3. Recommandations pour les soins et la réadaptation des survivants  
(Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres)
4. Assistance aux victimes des mines anti-personnel: besoins, contraintes et stratégie  
(Dr. Robert M. Coupland FRCS, Chirurgien, Comité international de la Croix-Rouge)
5. Guide pour la surveillance des blessures causées par les mines antipersonnel et les munitions non explosées  
(Organisation mondiale de la Santé)
6. Lignes directrices visant à favoriser la réintégration sociale et économique des survivants de mines terrestres  
(World Rehabilitation Fund)
7. L'assistance aux victimes: projet de cadre stratégique pour la planification de programmes intégrés  
(Agence suisse pour le développement et la coopération)
8. Soutien de la coordination et de la prestation de services et d'aide aux personnes handicapées et victimes de mines terrestres au Cambodge  
(Helen Pitt, National Coordination and Disability Action Council, Cambodia)
9. Programmes d'action pour la lutte contre les mines antipersonnel dans une perspective de développement durable  
(German Initiative to Ban Landmines)

## III. Liste de personnes – ressources

## IV. Autres documents de référence

Photos de la page couverture :

Haut : Phillip Maher/Vision mondiale Canada

Bas : Robert Semeniuk

La présente compilation a été réalisée par l'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Ottawa, Canada), au nom des coprésidents du Comité permanent sur l'assistance aux victimes, de la réintégration socio-économique et de la sensibilisation aux dangers des mines.

Septembre 2001



# I. Introduction



---

**Aider les victimes des mines terrestres:  
Un recueil de directives, de pratiques exemplaires et de méthodes**

**Septembre 2001**

# Aider les victimes des mines terrestres: Un recueil de directives, de pratiques exemplaires et de méthodes

## Introduction

Après la réunion de septembre 1999 du comité permanent de l'assistance aux victimes, de la réintégration socio-économique et de la sensibilité aux dangers des mines, un « groupe-réseau pour la réunion et la diffusion de lignes directrices » a été constitué. Son principal objectif était de veiller à ce que divers documents de référence sur l'assistance aux victimes parviennent à tous les acteurs intéressés. Sur les directives des coordonnateurs, le Mexique et le Nicaragua, le groupe-réseau a réussi à compiler un premier cahier de documents et à faire verser plusieurs de ces documents au site Internet du Centre international de déminage humanitaire S Genève (CIDHG).

À l'automne 2000, les coprésidents du comité permanent, le Japon et le Nicaragua, avec l'appui de leurs corapporteurs, le Canada et le Honduras, ont convenu de poursuivre le travail du groupe-réseau. Dans ce contexte, et dans l'esprit des diverses mesures prévues au « programme d'action du président », que les États parties à la Convention d'Ottawa ont entérinées en septembre 2000 à la Deuxième Conférence des États parties à la Convention, les coprésidents ont pris l'engagement, à la réunion de décembre 2000 du comité permanent, de coordonner la compilation de divers documents proposant des lignes directrices pour l'assistance aux victimes. Le résultat est *Aider les victimes des mines terrestres: Un recueil de directives, de pratiques exemplaires et de méthodes*.

*Aider les victimes des mines terrestres: Un recueil de directives, de pratiques exemplaires et de méthodes* comprend neuf documents préparés par divers acteurs possédant une expertise en matière d'assistance aux victimes:

*Assistance aux victimes : contextes, principes et enjeux* est un document de principe préparé pour la Première Conférence des États parties de mai 1999 par le groupe de travail sur l'assistance aux victimes de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres. Ce document énonce d'importantes définitions qui sont cruciales pour la discussion des questions relatives à l'assistance aux victimes, attire l'attention sur cinq sujets d'étude précis et traite « la simplicité et la complexité » de l'assistance aux victimes.

Les *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1993, énoncent les conditions préalables à la participation égale, les sphères de la société où elle est attendue, et les mécanismes permettant de la réaliser.

Le soin des victimes des mines antipersonnel va plus loin que l'état d'urgence initial et les soins médicaux prolongés. *Recommandations pour les soins et la réadaptation des survivants*, qui a été préparé par le groupe de travail sur l'assistance aux victimes de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres en 1999, expose succinctement les efforts subséquents qui doivent être accomplis auprès de la victime elle-même et dans la société en général pour créer les conditions dans lesquelles pourra se réaliser la pleine intégration sociale et économique.

*Assistance aux victimes des mines anti-personnel: besoins, contraintes et stratégie* qui a été préparé par Dr. Robin M. Coupland pour le Comité international de la Croix-Rouge en 1997, expose les contextes

matériel et politique dans lesquels les accidents causés par des mines se produisent le plus souvent. Des informations détaillées sur les besoins précis des victimes en soins médicaux et en traitements de réadaptation, ainsi que sur les ressources humaines et matérielles de base nécessaires pour répondre à ces besoins, sont fournies.

*Guide pour la surveillance des blessures causées par les mines antipersonnel et les munitions non explosées*, de l'Organisation mondiale de la Santé, propose une solution au problème des données et informations incomplètes sur les victimes des mines antipersonnel. Ce document, dont la préparation a comporté d'amples consultations et qui a été distribué pour la première fois en 2000, présente un outil standard pour la cueillette d'informations sur les victimes, et des conseils sur la manière de s'en servir.

Le projet de document du World Rehabilitation Fund paru en 2001 *Lignes directrices visant à favoriser la réintégration sociale et économique des survivants de mines terrestres*, recommande diverses activités et politiques propres à aider à l'intégration socio-économique des survivants des mines antipersonnel. Il fait valoir que les besoins les plus aigus des survivants des mines ne sont pas médicaux, mais reliés à la nécessité pour eux de devenir des membres productifs de la collectivité.

En 1999, l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC) a élaboré *L'assistance aux victimes : projet de cadre stratégique pour la planification de programmes intégrés* comme méthodologie pour évaluer les besoins en matière d'assistance aux victimes, faciliter l'intégration entre les programmes, les bailleurs de fonds et les services gouvernementaux et non gouvernementaux et promouvoir une planification stratégique à long terme dans une perspective de développement. Elle propose une matrice axée sur la santé publique pour la réunion de l'information qui permettra d'améliorer la coordination entre ces acteurs. Le *cadre stratégique* a bénéficié des contributions techniques du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF.

En décembre 2000, Helen Pitt, de la Coordination nationale du Cambodge et du Disability Action Council, a attiré l'attention des membres du comité permanent sur certaines pratiques exemplaires suggérées en matière de coordination, dans son exposé *Soutien de la coordination et de la prestation de services et d'aide aux personnes handicapées et victimes de mines terrestres au Cambodge*. Cet exposé présente la structure cambodgienne et signale les succès et les difficultés que le pays a connus dans ce domaine.

Enfin, *Programmes d'action pour la lutte contre les mines antipersonnel dans une perspective de développement durable*, dont la préparation a été coordonnée par la German Initiative to Ban Landmines en 1997 et révisée en juin 1999, propose un cadre pour des activités adaptées localement selon trois principes cruciaux : participation des personnes touchées par les mines à l'élaboration des politiques qui les affecteront; cohérence entre les efforts de réadaptation à court et à long terme; et solidarité ou soutien pour l'atteinte de l'autonomie afin de prévenir la création de nouvelles dépendances.

Les coprésidents savent gré aux organismes et aux particuliers qui ont la responsabilité de ces documents d'avoir autorisé leur inclusion dans cette compilation. Les auteurs conservent la responsabilité de leur travail et les droits de reproduction. Cependant, l'organisation chargée de produire cette compilation<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> L'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada a accepté de produire cette compilation pour le compte des coprésidents.

assume la responsabilité de la présentation des documents. Le processus de production a nécessité certains changements, et les lecteurs voudront peut-être se reporter aux versions originales pour consulter la mise en page des auteurs ainsi que tous les graphiques et photos qui accompagnent les textes.

*Aider les victimes des mines terrestres: Un recueil de directives, de pratiques exemplaires et de méthodes* ne prendra toute sa valeur que si cette compilation rejoint les personnes concernées et si ces personnes en font usage. Les suggestions pour la distribution sont toujours bienvenues. En outre, les auteurs des documents présentés apprécieront sans doute les observations constructives qu'on voudra bien leur communiquer.

Ambassadeur Hisami Kurokochi

Coprésident du comité permanent de l'assistance aux victimes, de la réintégration socio-économique et de la sensibilisation aux dangers des mines

Adjoint spécial du ministre des Affaires étrangères

Tokyo (Japon)

Cecilia Sanchez

Coprésidente du comité permanent de l'assistance aux victimes, de la réintégration socio-économique et de la sensibilisation aux dangers des mines

Mission permanente du Nicaragua

Genève (Suisse)

Septembre 2001